

Commission de la présidence du conseil

Procès-verbal de l'assemblée publique
du jeudi 7 juin 2012 à 19 h 30
Hôtel de ville, salle du conseil
275, rue Notre-Dame Est

Objet : *Étude publique – Période de questions du public au conseil municipal*

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

M. Harout Chitilian, président
Mme Anie Samson, vice-présidente
M. Ross Blackhurst
M. François Limoges
Mme Lyn Thériault

ABSENCES :

M. Marvin Rotrand, vice-président
Mme Manon Barbe
M. Frantz Benjamin
M. Claude Trudel

ASSISTANCE : 20 personnes

1. Ouverture

Le président de la commission, M. Harout Chitilian, déclare la séance ouverte à 19 h 35. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et il explique le déroulement de l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. François Limoges, appuyée par Mme Lyn Thériault, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux des assemblées publiques tenues les 2 et 15 novembre 2011

Les procès-verbaux des assemblées publiques tenues les 2 et 15 novembre 2011 sont adoptés à l'unanimité.

4. La période de questions du public au conseil municipal

Le président, M. Harout Chitilian, débute la présentation. Il mentionne que le droit du public d'assister aux assemblées du conseil municipal a été reconnu en 1934. C'est toutefois en 1980 que les citoyens obtiennent le droit de poser des questions suite à l'adoption de la *Loi modifiant certaines dispositions législatives concernant la démocratie et la rémunération des élus dans les municipalités* (L.Q. 1980, chapitre 16). Le conseil décrète toutefois, par règlement, que les citoyens feront parvenir leurs questions par écrit dix jours avant la séance du conseil. Le Rassemblement des citoyens de Montréal, élu en 1986, met en place une période de questions orales des citoyens d'une durée de 30 minutes et pouvant être prolongée. Les citoyens s'y inscrivent une quinzaine de minutes avant le début de celle-ci. La première période de questions orales du public a lieu le 16 décembre 1986 et huit personnes y participent.

En 1998, la durée de la période de questions est portée à 60 minutes. En 2009, le conseil modifie la procédure d'inscription à la période de questions. Dorénavant, dans le but de favoriser la participation équitable d'un plus grand nombre de citoyens, l'inscription se fera par tirage au sort.

La commission souhaite que la période de questions du public soit accessible au plus grand nombre de citoyens et citoyennes, c'est pourquoi elle est à la recherche de mécanismes additionnels permettant d'assurer un accès équitable à tous afin d'éviter notamment la monopolisation de la procédure d'inscription par des groupes organisés. La commission souhaite élargir la réflexion en discutant de la nature de la question et du niveau de langage utilisé durant la période de questions du public. Enfin, la sécurité des participants aux assemblées du conseil, qu'ils soient élus ou citoyens, est un aspect important dont la commission souhaite tenir compte durant l'exercice de réflexion.

5. Période de questions des citoyens

Le président, M. Harout Chitilian, invite la première personne inscrite à prendre la parole.

5.1 Mme Linda Gauthier, RAPLIQ

Mme Gauthier décrit la mission de l'organisme qu'elle représente. Elle exprime sa déception concernant l'accessibilité à l'hôtel de ville du côté de la Place Vauquelin et se dit satisfaite que cette question fasse prochainement l'objet d'une rencontre. Elle déplore que la porte électrique ne puisse être utilisée lorsqu'il y a des manifestations aux abords de l'hôtel de ville. Elle souligne que le RAPLIQ est l'un des rares groupes de personnes handicapées à participer aux séances publiques.

Mme Gauthier estime que la personne qui pose une question a le droit de parler à l'élu de son choix et elle déplore que trop souvent, ce ne soit pas l'élu à qui la personne s'adresse qui réponde à la question. Au niveau du décorum, elle demande que les élus cessent de parler entre eux et d'utiliser leurs téléphones intelligents durant le conseil. Elle déplore le fait que la Ville réponde au RAPLIQ que le comité des partenaires a été consulté lorsque l'organisme adresse des demandes à la Ville. Enfin, elle demande d'accommoder les personnes handicapées lors de l'inscription à la période de questions du public en leur demandant l'heure à laquelle le transport adapté viendra la chercher et en leur accordant la priorité.

La vice-présidente, Mme Anie Samson, mentionne que l'exposé et le mémoire de Mme Gauthier font ressortir plusieurs aspects qui pourraient être corrigés rapidement.

M. François Limoges indique qu'à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, les personnes handicapées sont invitées à poser leurs questions au début de la période de questions du public en raison des contraintes liées au transport adapté.

Le président, M. Harout Chitilian, remercie Mme Gauthier.

5.2 Mme Marie Turcotte, Ex-Aequo

Mme Turcotte décrit la mission de l'organisme qu'elle représente ainsi que la composition du comité des partenaires. Elle estime que la démocratie est une valeur fondamentale et elle dépose un avis décrivant chacune des étapes de la participation citoyenne au conseil en relevant les éléments positifs et les éléments négatifs. Elle suggère que les questions soient davantage resserrées et adressées au bon endroit. Elle propose d'informer le public de la possibilité de soumettre une question par écrit. Enfin, elle recommande qu'il soit possible de transmettre les questions par courriel et ajoute qu'il faudrait que le site web de la Ville réponde aux normes internationales.

Le président, M. Harout Chitilian, remercie Mme Turcotte.

5.3 M. Martin Juneau, Projet Liens

M. Juneau mentionne qu'il est impliqué auprès de personnes ayant des limitations fonctionnelles. Il souligne que de plus en plus de personnes ayant de telles limitations

participent au processus démocratique. Selon lui, il faut simplifier le processus et former le personnel. Il constate des lacunes en matière d'application de la politique d'accessibilité universelle au niveau de l'accès à l'information. Il signale que le site web de la Ville est compliqué et qu'il y a lieu de vulgariser les documents disponibles au public. Il suggère que les recommandations de la Commission de la présidence du conseil, à l'issue de l'étude publique, soient appliquées dans tous les arrondissements.

Le président, M. Harout Chitilian, remercie M. Juneau.

5.4 M. Jonathan Lesage, Conseil jeunesse de Montréal

M. Lesage décrit la mission du Conseil jeunesse de Montréal. En rapport avec le tirage au sort, il suggère que le président fasse preuve de discernement quant à la question à poser. Il fait remarquer que le seul micro disponible ne comporte pas de lutrin ce qui complique la tâche des personnes qui utilisent des documents écrits pour poser leurs questions. Il estime qu'un délai de 15 jours pour faire parvenir une question écrite est trop long et il suggère un ou deux jours. Il considère que la webdiffusion des séances du conseil est une excellente décision. Toutefois, ce serait mieux s'il était possible de poser une question via le web.

Le président, M. Harout Chitilian, considère la proposition d'installer un lutrin très intéressante et il remercie M. Lesage.

5.5 M. Yves Daoust

M. Daoust demande si la Commission de la présidence du conseil a droit de regard sur le fonctionnement des arrondissements. Il fait remarquer que la Ville de Montréal n'est pas aussi généreuse que le prétend le vice-président, M. Marvin Rotrand, puisqu'elle ne fait que se conformer aux normes édictées par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Il rappelle qu'il est interdit d'enregistrer les séances du conseil de l'arrondissement de LaSalle, que les séances de ce conseil ne sont pas webdiffusées et que les procès-verbaux de ces séances ne font pas état des réponses des élus aux questions des citoyens. Il n'est pas d'accord de restreindre l'accès, au conseil municipal, des questions portant sur un arrondissement.

Le président, M. Harout Chitilian, répond que la Commission de la présidence du conseil n'a pas autorité sur le fonctionnement des arrondissements et il remercie M. Daoust.

5.6 Mme Hélène Brouillette

Mme Brouillette constate que la durée de la période de questions du public a augmenté au fil des ans. Elle suggère de la prolonger à 90 minutes avec prolongation de 15 minutes au besoin. Pour la séance du mardi, elle propose 45 minutes avec prolongation de 15 minutes au besoin. Elle dit appuyer la demande de Mme Gauthier concernant un accès prioritaire à la période de questions du public pour les personnes handicapées.

Le président, M. Harout Chitilian, remercie Mme Brouillette.

5.7 M. Steven Laperrière

M. Laperrière suggère que les citoyens déposent leurs documents au moment de l'inscription en utilisant une clé USB ou un CD. Il appuie également la demande de Mme Gauthier concernant l'accès prioritaire des personnes ayant des limitations fonctionnelles à la période de questions du public et celle de M. Lesage au sujet de la disponibilité d'un lutrin pour les personnes qui s'adressent au conseil. Il estime que les citoyens doivent se préparer et que les élus doivent le faire également afin de fournir des réponses claires et concises. Il fait remarquer qu'il est parfois difficile d'obtenir des réponses en arrondissement, aussi s'il n'est pas possible d'adresser ces questions au conseil municipal, il se demande où iront les citoyens. Il souhaite que les règles qui découleront de l'étude publique s'appliquent dans toute la Ville.

Le président, M. Harout Chitilian, remercie M. Laperrière.

5.8 M. Michel Benoit

M. Benoit estime que dans la plupart des cas, les réponses aux questions des citoyens sont trop longues et cela a pour effet de réduire le temps de parole des citoyens. Il juge

important d'offrir aux citoyens la possibilité de s'exprimer en ajoutant une période de questions du public le lundi après-midi. Il suggère de réserver une ou deux questions pour les personnes handicapées. Il constate que la procédure de tirage au sort se complique dans le cas où un ou des groupes de citoyens se mobilisent. En ce qui concerne les sujets litigieux, il suggère d'accepter seulement trois questions, une à la suite de l'autre. Dans le cas d'un dossier conflictuel, il suggère que les groupes opposés puissent présenter les avantages et inconvénients du dossier. Au sujet des questions écrites, un délai de 24 ou 48 heures suffit à son avis. Enfin, il déplore qu'on lui réponde « J'en prends bonne note ». lorsqu'il veut expliquer le fruit de ses recherches.

Le président, M. Harout Chitilian, remercie M. Benoit.

5.9 M. Joseph Pugliese

M. Pugliese aborde la question de l'enregistrement des séances de conseil d'arrondissement. Il cite une décision à l'effet que toutes les assemblées publiques doivent être enregistrées. Il déplore le refus de la mairesse Manon Barbe d'autoriser l'enregistrement des séances du conseil de l'arrondissement de LaSalle et estime qu'elle contrevient à la décision de la Cour suprême du Canada.

Le président, M. Harout Chitilian, remercie M. Pugliese.

5.10 M. Hubert Gendron-Blais, Comité logement Ahuntsic-Cartierville

M. Gendron-Blais souhaite que la période de questions du public devienne un exercice plus transparent et démocratique. Il croit que la durée de la période de questions devrait être prolongée et que le délai est injustifié pour les questions écrites. À son avis, il y a trop de barrières temporelles, sémantiques ou symboliques et il appartient aux élus de favoriser le processus d'expression des citoyens. Il estime que l'exercice est balisé afin de limiter les débats et les critiques. À ce sujet, il cite les articles 41, 45 et 49 du Règlement 06-051. Il considère que le Règlement confère beaucoup de pouvoir au président et conclut que l'exercice est décourageant en ce qui concerne la participation citoyenne.

Le président, M. Harout Chitilian, remercie M. Gendron-Blais.

5.11 M. Claude Talbot

M. Talbot ne se sent pas en mesure de s'exprimer librement au conseil d'arrondissement de Verdun. Il déplore que son droit et temps de parole soient réduits de plus en plus. Il dit ne pas se sentir à l'aise d'aller poser des questions au maire Trudel. Si la commission ne peut rien faire, cela n'augure rien de bon selon lui. Il suggère d'écouter le conseil sur le web car il sera de plus en plus difficile d'aller poser des questions. Il souhaite que M. Trudel s'assure que les citoyens puissent s'exprimer librement.

Le président, M. Harout Chitilian, remercie M. Talbot.

5.12 Mme Sandra Sinmbert

Mme Sinmbert mentionne que le handicap est une perception. Elle considère intéressante la question de l'accès équitable mais à son avis il importe davantage que l'expérience soit positive de la porte d'entrée de l'hôtel de ville jusque dans la salle du conseil. À son avis, c'est la qualité de l'expérience qui a un impact sur la décision ou non d'assister à une séance du conseil. Elle constate qu'au niveau du langage, le ton de certains peut parfois être très désagréable. En ce qui concerne la sécurité des participants, elle suggère de faire attention aux directives verbales formulées par le personnel de sécurité car, selon elle, une personne interpellée ne reviendra pas. Elle suggère également une formation adéquate du personnel.

Le président, M. Harout Chitilian, remercie Mme Sinmbert.

5.13 M. Dimitri Roussopoulos

M. Roussopoulos propose d'inviter les citoyens à s'inscrire à la période de questions du public avant 9 h le lundi matin du conseil soit dans un bureau Accès Montréal ou sur le site web de la Ville en précisant les nom, adresse, numéro de téléphone, courriel et question. Selon lui, la liste des intervenants doit être rédigée à l'avance et diffusée sur le web, la version papier doit être disponible à la table d'accueil. Il propose également que chaque

citoyen qui pose une question puisse demander, après la séance du conseil, une réponse écrite et recevoir celle-ci dans un délai de dix jours. De plus, toutes les réponses devraient être diffusées sur le site web de la Ville. Il suggère également de rendre disponible, avant chaque séance du conseil, un guide sur le fonctionnement du conseil et souligne que le Chantier sur la démocratie peut contribuer à la réalisation de ce guide. Enfin, quand les citoyens posent une question orale ou écrite, ils doivent recevoir une réponse orale ou écrite dans un délai de 14 jours. À son avis, il y a suffisamment d'élus et de permanents à la Ville pour préparer ces réponses.

Le président, M. Harout Chitilian, remercie M. Roussopoulos.

6. Période de questions et commentaires des commissaires

Le président, M. Harout Chitilian, résume ainsi l'essentiel des commentaires exprimés durant l'assemblée :

- emphase sur la participation des citoyens à mobilité réduite;
- importance de la durée de la période de questions;
- accès à un lutrin pour les citoyens;
- autonomie des arrondissements;
- limiter les sujets acceptés au conseil municipal;
- réponses concises de la part des élus;
- période de questions également en après-midi;
- permettre aux groupes divergeant d'opinion d'exposer leurs points de vue;
- regrouper les questions portant sur des sujets d'intérêt;
- portée de la jurisprudence de la Cour suprême sur les arrondissements;
- annuler ou réviser les articles 41, 45 et 49 du Règlement 06-051;
- questionnement quant à l'approche client;
- demande à M. Trudel;
- réflexion quant à la définition de personne handicapée;
- expérience citoyenne;
- utilisation du web.

Le président, M. Harout Chitilian invite, à tour de rôle, les commissaires à prendre la parole.

M. François Limoges mentionne que l'assemblée a permis d'identifier des enjeux à peine effleurés par la commission :

- l'accessibilité universelle à tous points de vue;
- une meilleure expérience pour le citoyen qui se présente pour poser une question grâce à la production d'un guide et à la présence d'un lutrin;
- l'harmonisation des pratiques en arrondissement;
- la prolongation des périodes de questions du public.

M. François Limoges fait remarquer ensuite que les conseillers municipaux ne bénéficient pas des mêmes ressources que les députés, particulièrement au niveau du personnel en secrétariat et en recherche. Il mentionne qu'il est aussi possible de parler et/ou rencontrer les élus ailleurs qu'au conseil.

Mme Lyn Thériault croit que certaines recommandations formulées par les citoyens pourraient être considérées comme celles liées à l'accessibilité universelle. Elle remercie les citoyens présents et suggère de publiciser davantage la possibilité offerte aux citoyens de transmettre des questions écrites aux membres du conseil.

La vice-présidente, Mme Anie Samson, constate que la commission devra discuter de plusieurs sujets : la webdiffusion; la cohérence des pratiques entre les arrondissements; la prolongation de la période de questions du public ou la mise en place de mécanismes additionnels permettant aux citoyens de poser des questions aux élus; la révision du délai pour la transmission d'une question écrite; le dépôt de la question dans une boîte prévue à cet effet dans le cas où le citoyen n'a pu s'adresser au conseil durant la séance et l'élargissement à d'autres personnes du privilège de poser des questions.

M. Ross Blackhurst fait remarquer que plus les élections approchent, plus les citoyens se sentent intimidés lorsqu'ils se présentent au conseil. Il mentionne que le conseil de l'arrondissement de LaSalle a créé le « mardi des élus » permettant ainsi à un citoyen de

rencontrer un élu en mode individuel. Il annonce que la webdiffusion sera implantée durant le prochain mandat.

Le président, M. Harout Chitilian, remercie les commissaires.

7. Levée de la séance

Le président, M. Harout Chitilian, remercie les citoyens et les commissaires.

À 22 h, sur une proposition de la vice-présidente, Mme Anie Samson, appuyée par M. François Limoges, le président, M. Harout Chitilian déclare la séance levée.

Harout Chitilian
Président

Nicole Paquette
Secrétaire-recherchiste